

Les compte-rendu des ateliers font état des discussions menées lors de ces temps d'échange et mettent en avant les propositions issues de ces moments de réflexion. Il vous est possible de réagir à ces propositions, de participer au débat ou de formuler de nouvelles propositions en remplissant le formulaire sur le site internet Ensemble sur nos Territoires.

Entre aspiration citoyenne et efficience de l'action publique : vers une nouvelle démocratie territoriale

Constat de départ :

L'échelon communal reste aujourd'hui l'un des échelons démocratiques les plus investis, le lieu principal des expérimentations (budgets participatifs, jurys citoyens...). Il incarne la proximité, un espace sur lequel les citoyens pensent encore pouvoir peser. Renforcer les outils du débat local est donc un levier incontournable de la reconquête démocratique.

Mais entre concertations réduites à des sujets périphériques ou captation de la décision déléguée par les groupes citoyens les mieux organisés, les écueils restent nombreux. Faut-il que la loi organise mieux ce débat et garantisse la prise en compte des citoyens ? Bien des décisions appartiennent aujourd'hui à des échelons plus lointains (intercommunalités, départements, régions...). Faut-il envisager des modifications plus profondes, notamment des modes de scrutin ?

Éléments principaux de l'atelier :

Les participants ont mis en avant l'essor des listes citoyennes lors des dernières élections municipales. Cela marque une volonté de personnes non intégrées en politique de participer mais également d'agir sur leur territoire. Ils ont également évoqué la nécessité d'intégrer toute la société dans le débat public pour répondre au manque de représentativité des élus locaux. Le manque de formation pour les élus et les citoyens sur les questions de démocratie a été souligné par l'ensemble des participants.

Le système représentatif a été questionné. Le souhait d'intégrer les élus et les citoyens en amont des décisions a été évoqué ainsi que la faible représentativité des femmes (en 2020, aux élections municipales, seulement 19% des têtes de listes sont des femmes. En France on compte 17% de maires femmes). Les participants ont également souhaité trouver des solutions pour éviter la professionnalisation de la vie politique

Les participants ont souligné la nécessité de penser l'abstention et de proposer des réponses. Une des causes de l'abstention peut résider dans le fait que les collectivités ont peu de moyens pour répondre à l'attente des citoyens et faire face à leurs compétences.

Par conséquent, pour les participants, il est essentiel de renforcer le pouvoir des collectivités territoriales par le transfert de nouvelles compétences, accompagné par de nouveaux moyens financiers (élargir les leviers fiscaux aux mains des collectivités). Afin de rapprocher les citoyens des élus, les collectivités devraient obtenir un élargissement des possibilités d'expérimentation pour mieux prendre en compte les volontés citoyennes.

Plusieurs propositions ont alors émergé pour répondre à ces problématiques :

- **Mise en place de formations à destination des élus, des agents publics, des citoyens ;**
- **Création de nouvelles formes de démocratie et investir des animateurs sur les territoires pour encadrer des démarches de démocratie participative ;**

- **Création d'un parcours de l'engagement, avec par exemple une *fête de la citoyenneté (remise de la carte d'électeur)***
- **Instauration d'un statut de l' élu / statut de l' élu salarié**
- **Renforcement de la délibération dans les processus de gouvernance**

Enfin, il a été souligné l'importance de **faire évoluer les modes de scrutin** pour une plus grande légitimité et meilleure représentativité des élus :

- **Élection au suffrage universel direct des élus communautaires ;**
- **Mettre en place le système de la majorité choisie entre 15 et 25 ans, qui doit permettre de formuler un nouveau contrat social entre le citoyen et la société pour un plus grand engagement des citoyens ;**
- **Instaurer le jugement majoritaire, qui doit permettre d'évaluer plusieurs listes en donnant une note ;**
- **Instaurer le vote familial ;**
- **Ouvrir le référendum d'initiative citoyenne ;**
- **Dissocier le maire ou le président, chef de l'exécutif, de la présidence de l'assemblée délibérante : élection du maire par les habitants et élection de l'assemblée à la proportionnelle ;**
- **Créer une assemblée citoyenne tirée au sort en lien avec les institutions électives ;**
- **Créer une banque de la démocratie.**

Propositions ESNT et Ateliers :

1. La question budgétaire

- Financer quoi ?
 - o Soutien à la capitalisation, stimuler les expérimentations : mise en réseau, partage d'expérience. Exemple : Réseau Brudded d'échange et de coopération entre collectivités. Rédaction de fiches. Comment le projet a été conduite. Émulation.
 - o Aider les citoyens à formuler des contrepropositions
 - o Formation des élus, des agents, des citoyens
 - o Mise en place d'un fonds pour l'expérimentation
- Comment ?
 - o Travail sur l'impôt (réhabilitation d'un principe républicain de consentement à l'impôt. Grande réforme fiscale. Certaines collectivités n'ont plus de vote de taux)
 - o Mise en place d'une banque de la transformation démocratique
 - o L'inscription dans la loi u principe des budgets participatifs

2. Statut de l' élu

non cumul des mandats, travail sur les indemnités et la professionnalisation du mandat

3. Repenser le scrutin

a. Qui vote ?

Age : choix majorité entre 15 et 25 ans ou abaisser le seuil

Égalité femmes hommes

Le droit de vote à 16 ans pour les élections locales ;

b. Comment on vote ?

Vote familial

Il faudrait pouvoir évaluer plusieurs listes en donnant une note (= jugement majoritaire). Il n'y a plus de mise en concurrence.

c. Pourquoi on vote ?

L'élection au suffrage universel direct de tout ou partie des conseillers communautaires

4. Ouvrir le débat

Elargir les modalités d'organisation des référendums d'initiative citoyenne, au niveau local, régional, national ;

Le renforcement du rôle des structures de concertation et d'association des citoyens (conseils de développement, comité de suivi des services publics, etc.) ;

Le renforcement du droit de pétition et d'inscription des sujets dans l'ordre du jour des conseils ;